

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 13 OCTOBRE 1972, les travaux relatifs à la réalisation d'un plateau E.P.S. à JOINVILLE étaient mis en adjudication. L'entreprise S.O.R.A.B. ayant offert d'exécuter les travaux pour un montant de 9 748 570 Frs a été déclarée adjudicataire provisoire.

- les honoraires s'élèvent à 439 920 Frs
- branchement électrique 1 000 000 Frs
- somme à valoir pour imprévus 511 510 Frs

Ce qui donne un TOTAL de 11 700 000 Frs

Les crédits pourraient s'établir de la façon suivante :

- subvention de la Jeunesse et Sports 8 775 000 Frs
- emprunt 2 925 000 Frs

Ce qui donne un TOTAL de 11 700 000 Frs

De cette façon, le financement est intégralement assuré. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 - article 2 302-14 du Budget Primitif de 1972.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver cette adjudication.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Officié
Saint-Louis le 21 novembre 1972
Pour le Maire
le Secrétaire Général
signé : S. Bassot
Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
R. Desjardins